L'AFFAIRE STAVISKY ET SES RÉPERCUSSIONS

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

L'audition de Mlle Rita Georg

M. Lapeyre, doyen des juges d'instruction, avait été saisi par son collègue de Bayonne d'une commission rogatoire lui demandant d'entendre l'actrice Rita Georg, au sujet des relations qui ont existé entre Stavisky et Bonnaure. On sait que l'actrice, vedette du dernier spectacle du théâtre de l'Empire, avait été présentée par Hayotte à Stavisky, le bailleur de fonds.

Rita Georg est arrivée à 15 heures au Palais de Justice. Elle a été longuement entendue par le magistrat-instructeur à qui elle a fait l'historique de son court séjour en France, ajoutant qu'elle ignorait quel genre de tractations pouvaient unir Stavisky et le député Bonnaure, qu'elle n'avait vu, a-t-elle précisé qu'une seule fois.

La mystérieuse remise des talons de chèques

Au Conseil des ministres de vendredi matin, rien n'a été dit sur la découverte des fameux talons des chèques Stavisky qui n'avait été dit dans la presse M. Albert Sarraut s'est refusé à donner le

Me GUIBOUD-RIBAUD qui vient d'être arrêté

nom de la personne qui les a remis, mais ses collègues ont appris qu'ils avaient été, en réalité, vendus et non offerts au gouvernement.

On ajoute que la personne en question a jugé opportun de quitter Paris pour prendre des vacances, à l'abri des indiscrets et de la maffia.

Dans la phase nouvelle, où est entrée l'affaire Stavisky, l'on voit réapparaître au premier plan la figure quelque peu énigmatique de Gilbert Romagnino.

Les renseignements recueillis permettent de dire qu'il voyait Mme Stavisky presque chaque jour. Et le but de ces visites n'était sans doute pas seulement de réconforter la veuve de son ami. Il était certainement question, au cours de ces fréquentes visites, de l'affaire elle-même et de ses rebondissements possibles.

C'est ce qui explique d'ailleurs que les fameux talons de chèques, si longtemps recherchés en vain et que la justice a désormais en sa possession, aient été remis à Romagnino.

Le voyage de Romagnino

Mais il peut être également intéressant de rapprocher cette histoire des talons de chèques du voyage entrepris il y a une semaine par l'ancien confident de l'escroc.

Parti, en effet, le samedi après-midi 24 février de l'hôtel où il habitait rue de Dôme, avec un ami, il n'avait pu être touché par une convocation du juge qui décida alors de lancer contre lui un mandat d'arrêt le mardi matin.

Pendant la journée du mardi 22 février, des inspecteurs, lancés à sa recherche dans Paris et les environs, n'avaient pu réussir à le joindre.

Or, vers minuit, un rédacteur d'un confrère parisien, poussé par une curiosité obstinée, s'était rendu une dernière fois à l'hôtel où habitait le fugitif, lorsqu'il eut la surprise de le voir arriver avec l'ami qui avait été son compagnon de voyage pendant ces trois jours.

Tous deux portaient, non pas la petite valise que l'on emporte en vue d'un court voyage de deux ou trois jours, mais une grande malle bleue.

Un de nos confrères parisiens, de son côté, se fait également l'écho de ce fameux voyage dont il assigne Londres comme but où selon lui, les talons devaient être mis en lieu sûr. Il donne même le nom du compagnon de voyage de Romagnino. Celui-ci, d'après ce journal, ne serait autre que le boxeur Niemen dont il fut déjà parlé à maintes reprises à propos du scandale. Niemen était depuis longtemps, on le sait, un ami intime de l'escroc puisqu'il se trouvait à ses côtés dans la villa de Marly-le-Roi, lors de son arrestation en 1926.

A BAYONNE

Le Parquet de cette ville ne serait pas dessaisi avant un mois

M. d'Uhalt a été avisé par les milieux compétents que la décision de la Cour de cassation sur le dessaisissement éventuel du Parquet de Bayonne ne pourra être rendue que dans un mois. D'ici là, l'instruction ouverte à Bayonne sera très probablement achevée, comme M. d'Uhalt l'a laissé entendre ces jours-ci et bien qu'elle risque d'être ralentie pendant quelques jours en raison de l'envoi à Pau du dossier de l'affaire, nécessaire à l'examen des appels formulés par Darius, Bonnaure et Dubarry.

En effet, Dubarry a comparu hier matin devant la chambre du conseil où un de ses avocats, Me Sens, a plaidé la mise en liberté provisoire de son client. Mais la chambre a confirmé pour un nouveau mois la détention de l'inculpé qui a fait appel aussitôt.

D'autre part, la même chambre s'occupera du cas de M. Bonnaure, demain, très probablement, elle maintiendra le député de Paris en état d'arrestation. Les défenseurs feront également appel et les trois inculpés Darius, Dubarry et Bonnaure partiraient ensemble pour Pau mardi.

Inculpation de M. Digoin

M. Digoin, ancien commissionnaire du Crédit municipal de Bayonne, actuellement sans profession et résidant à Paris, est arrivé hier matin, à 9 h. 20, au palais de justice. Portant bien ses 60 ans, le témoin, vêtu d'un pardessus bleu marine, d'un chapeau gris de souliers marrons, une serviette de cuir noir à la main a protesté, en souriant, contre l'offensive des photographes.

« Vous avez de la chance que je n'ai pas de revolver dans la poche », déclare-t-il, en faisant allusion au récent incident de Biarritz, entre M. Desbrosses fils et les photographes.

Les minutes passent. M. Digoin s'entretient avec les journalistes et loue l'intelligence de M. d'Uhalt.

« C'est une véritable révélation, dit-il. Ce jeune magistrat a accompli un travail formidable, car l'affaire est bien compliquée et, croyez-moi, je m'y connais. »

Le témoin compulse des notes qu'il a retirées de sa serviette et, par un geste machinal, redresse souvent un lorgnon d'écaille derrière lequel brillent deux yeux fort calmes et, semble-t-il, un peu étonnés.

A 9 h. 45, M. Sicre, greffier, introduit l'ancien commissionnaire dans le cabinet du juge d'instruction. L'entretien ne sera pas long. Un quart d'heure plus tard, en effet, M. Digoin sort. Il profère des mots sans suite :

« Incroyable. Je ne savais pas... Jamais je ne me serais douté !...

— Etes-vous inculpé ? lui demandent les journalistes.

— Oui ! Escroquerie, recel. Je ne sais plus. »

En effet, il tourne sur lui-même et finalement déclare, en montrant sa serviette :

— Heureusement que j'ai ça.

— Avez-vous un avocat ?

— Mais non, mais non, je vais en chercher un. Je suis convoqué pour le 12 mars.

Et le nouvel inculpé, libre, descend rapidement les escaliers et s'en va, complètement affolé, dans les rues de Bayonne sous la pluie.

Le Comité républicain du Commerce et de l'Industrie a-t-il reçu 2.400.000 francs de Stavisky ?

Me Jean-Charles Legrand a adressé hier matin à M. Guernut, président de la commission d'enquête de la Chambre, une demande de vérification dont l'importance n'échappera à personne. Voici le texte de ce document :

« Monsieur le Président,

« A la date du 12 janvier, j'ai demandé à M. le juge d'instruction s'il était exact qu'un versement de 2.500.000 fr. avait été effectué par Stavisky au Comité républicain du commerce et de l'industrie.

« M. Louis Proust l'a démenti tout en reconnaissant avoir été en relations avec Stavisky, alias Alexandre.

« Je vous demande aujourd'hui de rechercher si, comme je le crois, les talons des chèques saisis portent la trace d'un versement de 2.400.000 francs effectué à M. Louis Proust, rue de Valois.

« Veuillez agréer, etc. »

L'ENQUÊTE SUR LA MORT DE M. PRINCE

Le mystérieux téléphoniste

Le hasard, ce dieu de la police, permettra-t-il de découvrir les assassins de l'infortuné conseiller Albert Prince ou, plus exactement leur chef ? Il se pourrait : n'enquête-t-on pas actuellement sur un mystérieux coup de téléphone donné par un personnage bizarre d'un café voisin du Palais-Bourbon à un correspondant qu'on aurait identifié ?

Ce personnage balzacien, côtoyant les milieux politiques, parle peu, même quand il est dans une cabine téléphonique où il se borne à annoncer : « C'est fait ».

Quelques heures plus tard, les journaux du soir annonçaient la découverte du cadavre mutilé du conseiller Prince sur la voie ferrée, quelque part près de Dijon.

Un témoignage important

Sur le conseil d'un avocat du barreau de Troyes, un voyageur de commerce de cette ville s'est rendu au Palais de Justice de Dijon pour y être entendu par M. Leblanc, juge d'instruction.

Ce voyageur, se trouvant à Dijon, le 19 février, se rendit un peu avant midi à la gare pour y consulter l'horaire. Il se dirigea vers l'indicateur mis à la disposition du public, dans la salle des Pas-Perdus, mais il ne put le consulter, car deux individus discutaient avec animation, lui barrant le passage, après avoir cherché l'heure d'un train.

Le plus jeune, âgé de 27 ou 28 ans, mince, de grande taille, donnait une impression de force, encore accentuée par un pardessus aux épaules larges, en tissus anglais clair, presque beige. Cet individu portait des gants de pécari neufs et n'avait pas de coiffure. Son compagnon, qui paraissait âgé de 25 à 26 ans, plus petit, vêtu d'un pardessus de couleur sombre, avait les mains souillées de taches de graisse.

Le plus petit des deux hommes déclarait n'avoir pu arriver plus tôt, ayant été arrêté en route par une panne d'automobile. Ce à quoi l'homme au pardessus clair répliqua qu'il lui semblait impossible de téléphoner à midi pour faire prendre le train de midi 32. Son compagnon observa qu'il y avait encore un train arrivant à 19 heures. Mais l'individu aux gants de pécari objecta que ce n'était pas logique, qu'un médecin ne se dérangeait pas le soir pour une opération.

Quand le voyageur s'excusant, s'approcha de l'indicateur, les deux individus cessèrent de parler et s'éloignèrent.

Quelques jours plus tard, le représentant de commerce, revenu de voyage, rencontra un avocat du barreau de Troyes et lui rapporta la conversation qu'il avait, par hasard, recueillie.

Le fils de M. Prince a été reçu par M. Doumergue

Le fils du conseiller Prince a fait les déclarations suivantes :

« J'ai rendu visite au président du Conseil et au ministre de la Justice. Je suis resté plus d'une demi-heure avec eux. M. Gaston Doumergue, tout en me réconfortant des plus paternelles paroles, a bien voulu me faire entrevoir la douce espérance que seraient retrouvés les assassins. Etablissant sans doute, lui aussi, un rapport entre les deux affaires, M. Doumergue a dit : « Nous cernons la bande Stavisky et M. Chéron fait preuve d'une telle puissance de travail qu'on ne saurait tarder à découvrir la vérité. Le procureur Donat-Guigue que j'ai vu s'est montré lui aussi formel. J'ai confiance en leur ténacité ».

Deux industriels du Nord furent l'objet d'une fâcheuse méprise

Vendredi après-midi, la police grenobloise, alertée par la brigade mobile de Lyon, avait fait barrer la route nationale à l'entrée de Grenoble pour arrêter une automobile dans laquelle se trouvaient deux hommes dont l'un portait le ruban de la Légion d'honneur.

L'un de ces deux personnages avait été signalé comme pouvant être l'énigmatique individu qui acheta dans un bazar de Paris le couteau trouvé à Dijon près du cadavre du conseiller Prince. Il n'en était rien.

Les deux voyageurs, conduits au Parquet de Grenoble, n'eurent aucune peine à se disculper.

Ils étaient deux honorables industriels du Nord qui se rendaient à Nice. Ils ont été aussitôt remis en liberté et ont pu continuer leur voyage.

DES PROJETS DE LOI RELATIFS A LA MARINE DE GUERRE

Déposés par M. Piétri, ils ont pour but de parer à certaines nécessités de la Défense nationale

Après approbation des commissions des finances de la Chambre et du Sénat, M. Piétri, ministre de la marine, a déposé des projets de loi relatifs :

1° A la construction de réservoirs à combustibles liquides ;
2° A l'aviation maritime ;
3° Au programme des constructions navales en 1934 ;
4° A la défense des côtes.

La question des combustibles liquides est vitale pour la marine, l'aviation et le pays. Etant donné l'obligation de les importer il est indispensable d'avoir assez de réservoirs pour constituer une réserve renouvelée.

La marine gérera, dorénavant, les crédits relatifs à son aviation, le ministère de l'air ayant toujours la charge des marchés et de la construction. C'est donc un simple virement d'un budget à un autre.

Aucun programme de constructions navales n'avait été prévu pour 1933. Pendant ce temps un **Deutschland** est entré en service en Allemagne, deux autres ont été mis en chantier, la construction d'un quatrième a été décidée. Nous n'avons à flot aucune unité pouvant leur être opposée jusqu'à l'armement du « Dunkerque » dans deux ans. La tranche des constructions navales pour 1934 prévoit un second « Dunkerque » ; il sera identique au prototype pour gagner du temps et diminuer la dépense.

Les crédits de la défense nationale avaient été tellement réduits que notre sécurité en était compromise, les commissions parlementaires et le gouvernement estiment qu'il est indispensable de prendre les mesures compatibles avec nos possibilités financières.

ARRESTATION D'UNE MEURTRIÈRE PRÉSUMÉE

Sur mandat du juge d'instruction de Carcassonne le Parquet de Lorient a arrêté Germaine Gernigon, femme Denan, 28 ans originaire de Pipriac (Ille-et-Vilaine), compromise, avec son amant Joseph Mahé, soldat au 51e bataillon de mitrailleurs coloniaux dans le meurtre, commis en janvier dernier, du cantinier Toubiaga.

La jeune femme s'était réfugiée chez la sœur de son amant habitant Lorient, et une perquisition effectuée au domicile de cette dernière, a fait découvrir un browning encore chargé de 5 balles.

Germaine Gernigon a déclaré qu'elle ne parlerait que devant le juge de Carcassonne et a nié être l'auteur du crime ; elle sera prochainement transférée à Carcassonne.

QUAND LES NUITS DE LILLE LIVRENT LEURS SECRETS...

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

J'avais abandonné mon crayon et mon bloc-notes pour considérer l'homme qui troublait les paisibles heures d'une « permanence » jusqu'alors sans histoire.

Le malheureux abaissait, d'un geste furtif, le revers de son veston. Il paraissait être « un moins de trente ans ». Grand, maigre, avec quelque dignité dans son allure et toute vulgarité absente, il semblait las et comme courbé sous le poids d'un lourd fardeau. Je remarquai ses vêtements usés, les traits tirés et pâlis de son faciès émacié, son regard qui évitait les nôtres et se fixait sur le dessin du carrelage. Ah ! les pauvres souliers que portait cet homme !...

Le « tu » et le « vous »

La voix du Commissaire remplit la petite pièce où nous nous tenions tous debout :

— Alors, quoi, on vagabonde ?

Pas de réponse.

— Quelle est votre profession ?

— J'étais ouvrier dans les vitraux d'art... Hélas ! depuis trois mois, je suis sans travail. Trois mois, c'est long. Je n'ai plus rien, plus d'économies... rien. Alors...

— En somme... tu es chômeur.

L'homme se cabra, et le Commissaire comprit le geste du pauvre bougre.

— ...vous êtes chômeur ?

— Oui, Commissaire.

— Inscrit ?

A ce moment précis commença le drame. Ce drame devait résider dans le récit que j'entendis quand ce chômeur parla :

— Non, Commissaire, je ne suis pas inscrit. Cette formalité répugne à mon orgueil d'homme libre. Quand commencent les humiliations, il faut craindre le pire, car on ne sait pas où cela peut vous conduire. Je ne demandais qu'une chose : vivre avec du travail. Hors de mon atelier j'ai cherché, cherché... cherché en vain. Oh ! les heures ignobles passées à quémander un emploi quelconque auprès des patrons méprisants, les heures lourdes qu'on passe à réfléchir sur sa déchéance, les heures désespérantes où l'angoisse vous tord comme sous le coup de fouet de la peur.

Les mauvais conseils de l'orgueil

J'écoutai cet homme avidement. Ce raisonnement, en excellents termes, je ne l'avais jamais entendu. Ce chômeur-vagabond, devenu brusquement loquace, appartenait à cette catégorie d'ouvriers, d'ailleurs fort répandue, où on trouve des hommes fiers, dignes, et qui font grand cas des sentiments.

Il devait encore nous étonner :

— Le fonds de chômage ? Je n'y ai jamais songé. Les offices de placement ? J'ai épuisé ma patience à attendre que se réalisent les promesses qu'on vous fait. Les amis ? A les « taper » trop souvent, on les perd...

Ce discours intéressait le Commissaire.

— Voyons, dit-il, vous parlez d'orgueil... et finalement vous êtes venu échouer sur un banc, comme un misérable vagabond, comme un vulgaire « clochard ».

Cet ouvrier, qui était aussi un artiste, demeura une demi-minute bouche bée, puis il sanglota.

Un des agents me glissa à l'oreille :

— Je n'ai jamais vu un vagabond comme ce particulier-là !

Le Commissaire perçut la réflexion et haussa les épaules. J'approuvai cette attitude. Nous avions compris que l'homme n'était pas un de ces « clochards » professionnels, pauvres comme Job, indolents comme un sidi et en état permanent de guerre avec le travail.

Sous le signe de la déveine

En insistant, nous reçûmes des confidences :

— Je suis né sous le règne de la déveine. J'ai toujours échoué dans ma courte existence. A Baggio, j'ai préparé les Arts et Métiers : j'ai été « recalé ». Je suis devenu ouvrier d'art. J'ai une femme et une fillette. Après un mois de chômage, mon épouse s'est enfuie avec un de mes amis. Je n'ai aucune nouvelle. La petite est morte. J'ai vendu mes meubles pour payer le docteur, le pharmacien et les « croque-morts ». Je n'ai plus de domicile, plus rien...

Le Commissaire s'attendrissait.

— Ne pleurez pas. J'ai horreur de voir pleurer des hommes. On va aller vous chercher du café, un verre de cognac et un morceau de pain, au bistrot du coin. Vous dormirez au poste de garde. Il y fait chaud. Mais demain, vous régulariserez votre situation et vous vous rendrez ensuite à un Office de placement. Vous attendrez tout le temps qu'il faudra, mais, quoi qu'il arrive, ne désespérez pas avant d'épuiser tous les moyens légaux. Il n'y a pas de honte à être chômeur...

Le petit laïus, du genre « bien senti » produisit son effet.

— Merci, Commissaire, dit l'homme.

Et il disparut dans le couloir par où les agents emmenaient ce chômeur singulier.

Le gaz, la Deûle le revolver...

Demeuré seul avec le Commissaire et son Secrétaire, nous cherchâmes la morale qu'on pouvait tirer de cette sombre histoire.

Je ne sais lequel de nous trois résuma le drame par ces mots :

— Tragique tandem que la misère et la faim qui se tiennent par la main...

— Non, dis-je, ce n'est pas un tandem, mais un trio comme dans les romans d'amour de notre temps, et le troisième personnage, c'est la mort.

— Vous croyez que...

— Trop honnête et trop fier pour voler, ce miséreux qui avait faim, n'aurait pas attendu le jour.

— Selon vous, je lui ai sauvé la vie. Si cela est, tant mieux. Il est un peu fou cet ouvrier intellectuel. Ça veut lutter, c'est « fiérot », ça ne veut pas faire comme les copains et il nous reste la ressource de les repêcher, comme ce soir.

— Mais on ne réussit pas toujours, et on aboutit à ces solutions stupides : le gaz, la Deûle, le revolver.

Les misères cachées

De cette scène, je garantis l'authenticité.

Au sortir du poste de police, j'errai à travers la ville aux rues désertes et aux pavés luisants. Il faisait froid. Derrière les vitres troubles des cafés, je devinai des gens qui s'agitaient vainement et sans souci du lendemain.

Deux jours après, arrivait au journal cette « petite nouvelle » :

« Hier, vers 16 heures, derrière les remparts de la Citadelle, on a découvert le corps exsangue de M. X..., ouvrier d'art, en chômage, qui s'était tiré une balle de revolver dans la bouche. La mort avait été instantanée. Le Commissaire du ...me arrondissement, chargé de faire les constatations d'usage, a déclaré avoir tenté, naguère, de vaincre le désespoir de ce malheureux. »

M. X..., ouvrier d'art, qui avait pris cette funeste détermination, c'était le « vagabond » qui nous avait conté le triste drame de sa vie et de sa misère.

Les misères sont cachées. Il faut aller à leur rencontre... Allons-y !...

F.

Pour suivre : II. — Le droit d'avoir soif.

VOYAGES D'ÉTUDES

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Puis, M. Chéron devint ministre des Travaux Publics et ce fut pour lui l'occasion d'acquérir un nombre considérable de connaissances nouvelles. C'est en cette qualité, en effet, qu'il vint à Lens, où on avait installé, après 1906, une galerie d'essais pour l'étude des coups de grisou et des coups de poussière. On aurait mieux fait de l'installer avant, mais enfin on ne peut pas penser à tout et quand elle fonctionna, on invita M. le Ministre à venir la voir.

Il fut visiblement stupéfait quand surgit de la gueule du tunnel, avec un fracas de tonnerre, un ouragan de flammes et de fumée et il « réalisa » pour la première fois de sa vie ce que devait être, dans les galeries souterraines, remplies de mineurs au travail, l'horreur d'un pareil cataclysme.

Mais M. Chéron n'était pas au bout de ses surprises. On le promena en effet à travers une cité minière et au moment où il traversait une vaste place, il tomba en arrêt devant une grande perche se terminant par une sorte de bouquet de tiges de fer. De longues explications données par un ingénieur spécialisé apprirent alors au Ministre qu'il s'agissait d'une perche de tir à l'arc, sur laquelle on plantait des oiseaux en bois qu'il s'agissait d'abattre à coups de flèches, ce qui émerveilla positivement le visiteur.

Depuis, M. Chéron a complété son instruction. Il a passé, sous le nom de « Père Gaspard » par le Ministère des Finances où il a appris à faire des économies. Et maintenant qu'il sait à peu près tout ce que ses études de Droit lui ont laissé ignorer, vous admettrez bien qu'il avait le droit d'entrer au Ministère de la Justice.

E. V.

HONORARIAT CONFÉRÉ A DES OFFICIERS MINISTÉRIELS

L'honorariat vient d'être conféré à MM. Theys, ancien notaire à la résidence de **Marchiennes** ; Godin, ancien avoué près le tribunal de première instance d'**Arras** ; Tricart, ancien avoué près le tribunal de première instance d'**Arras**.

LA GRANDE TOMBOLA de la Presse du Nord

AURA COMME GROS LOTS

1° Un portefeuille d'une valeur de .... 50.000 fr.
2° Un portefeuille val. .. 20.000 fr.
3° Un portefeuille val. .. 10.000 fr.
4° Un portefeuille val. .. 5.000 fr.
5° Vingt-cinq portefeuilles ayant chacun une valeur de 1.000 fr.

Demandez des billets au prix de UN FRANC, soit à nos guichets, soit à nos dépositaires et vendeurs.

Pour les envois par la poste, joindre 50 centimes pour frais d'affranchissement.

L'ARRESTATION D'UN GENTLEMAN CAMBRIOLEUR, A LILLE

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Bilan impressionnant

Il n'y avait plus là de jeune homme élégant. Il y avait un bonhomme de moralité certainement peu reluisante, et qu'on accusait de vol.

On causa donc dans cet ordre d'idées. Le chef de la Sûreté, M. Bonguet, et M. Abraham, son secrétaire principal, engagèrent la conversation. A force de persévérance, ils apprirent des choses tellement intéressantes que nous ne résisterons pas au plaisir de les raconter à notre tour.

Le dangereux jeune homme termina une peine de 13 mois de prison pour vol, purgée à la maison centrale de Poissy, le 6 octobre 1933.

En décembre — le temps de se remettre — il vola une centaine de francs et 200 actions de la Société Franco-Canadienne, de 100 francs chacune, à la maison des missions, rue du Bac, à **Paris**. Quelques jours après il pénétra par effraction dans une école libre de la capitale et s'empara de cent francs et d'une petite montre en or qu'il vendit à un brocanteur.

Au début de janvier, il fit la connaissance d'une jeune femme, Hélène D..., danseuse de music-hall, âgée de 28 ans. Cette jeune personne vient d'être arrêtée, après lui, à Lille où elle l'avait suivi.

A la même époque, il se rendit à Orléans où, à l'Institut Catholique, il s'appropria neuf titres de 1.000 francs chacun. Ces titres furent vendus, par la suite, à la banque Fourmestraux à Lille. A Orléans encore, il vola deux grandes croix d'or et des bagues épiscopales qui furent retrouvées dans sa valise.

DANS LA RÉGION

Montant vers le Nord, où il devait se perdre, le gentleman-cambrioleur-politique se trouvait à **Amiens** à la fin de janvier. Dans cette ville, au grand séminaire, il s'empara de 100 francs et d'un gros paquet d'obligations diverses qui ont été retrouvées dans sa valise. Dans les premiers jours de février, il entra comme chez lui au collège Saint-Joseph, rue Solférino, à Lille. Il n'eut le temps de voler que 70 francs ; un ecclésiastique lui demanda s'il cherchait quelqu'un ; il se présenta comme voyageur de commerce, s'excusa et se fit reconduire à la porte par le saint homme qui le gratifia de mille politesses.

C'est donc là son premier exploit à **Lille** où il était d'abord descendu à l'hôtel Métropole, sous le nom de Louis Mollet, voyageur de commerce à **Valenciennes**. Puis, le 30 janvier, il loua, toujours avec son amie, une chambre à l'hôtel Moderne.

Quelques jours après, il opéra au collège Jeanne d'Arc, rue Colbert ; il emporta un portefeuille qui contenait une somme peu importante et un passeport qui a été retrouvé dans sa valise.

Vendredi dernier, il se rendit à **Dunkerque**. Dans l'après-midi, il pénétra à l'institut N.-D. des Dunes et y vola une vingtaine d'actions diverses qu'on retrouva sur lui.

On sait que le soir même il se fit arrêter à **Lille**.

Hélène D..., artiste chorégraphique

Hélène D..., l'amie du cambrioleur, qui a déclaré pompeusement être artiste chorégraphique, n'est peut-être pour rien dans les méfaits du vilain monsieur.

Lui, dont le véritable nom est Carl Nadin, né à Liège (Belgique), âgé de 30 ans, l'affirme du moins. Il prétend même qu'elle ignorait tout de ses malhonnêtes expéditions et qu'elle le croyait voyageur de commerce.

Nous l'avons vue hier, dans les bureaux de la sûreté, très abattue, causant tendrement avec Nadin, dont elle tenait la main et qui ne semblait nullement impressionné, ayant gardé l'attitude calme de l'homme aux mœurs irréprochables.

Utile remarque

En examinant des dossiers, on a vu que Carl Nadin était recherché par la sûreté de **Tourcoing**, où dans le courant du mois de février, il avait pénétré dans différents établissements d'enseignement catholique se disant représentant d'une maison d'électricité de **Lille**, et avait fracturé des meubles à l'aide d'un ciseau de menuisier, sans toutefois rien trouver à prendre.

On nota aussi qu'il était interdit de séjour et expulsé du territoire français.

On pourrait s'étonner que la Sûreté de **Lille**, possédant son identité, ne l'ait pas arrêté plus tôt, au moins comme expulsé, puisqu'il séjournait dans cette ville depuis plus d'un mois. Il est donc utile et juste de signaler que la faute en incombe au logeur de Nadin qui n'a pas noté sur ses registres la présence de l'individu. Cet hôtelier qui, tout récemment, a récolté 129 contraventions pour des faits analogues, sera d'ailleurs inquiété par la justice à ce sujet.

Outils de travail

On n'a trouvé, ni sur Carl Nadin, ni dans sa chambre, aucun des outils dont se servent habituellement les cambrioleurs. Interrogé, le voleur a dit ne pas en posséder. Cependant, à **Dunkerque**, où Nadin était vendredi, le sacristain de l'église Saint-Eloi a trouvé un gros trousseau de clés et un ciseau de menuisier qui vraisemblablement, servirent à un cambrioleur.

Notons encore que, soupçonné de vols dans des troncs d'église, Nadin a objecté que cela était bien trop mesquin pour lui.

Il a été déféré au Parquet au début de la soirée d'hier, puis écroué à la prison de **Loos**.

L. J.

HORAIRE des TRAINS de la Cie du NORD
GUIDE INDICATEUR LOUIS MASSON
LE PLUS COMPLET LE PLUS PRATIQUE
Consultez le
Couverture rouge

L'EFFROYABLE MORT DE DEUX AVIATEURS DE NOTRE RÉGION

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

M. André Huet était président du Club d'avions légers, et M. Collet, chef pilote.

Ajoutons que M. Huet était également conseiller municipal de **La Madeleine**.

Surpris par la tempête et plaqués au sol

Voici la dépêche qui nous est parvenue hier de Fez à ce sujet :

Le mardi 27 février arrivaient à Fez deux avions venant de **Lille**, qui entreprenaient un raid Lille-Tombouctou. Le premier appareil était piloté par M. Wattine et avait Mme Wattine pour passagère. Le second appareil était piloté par M. Huet, président de l'Aéro-Club des Flandres et avait à son bord M. Collet, chef pilote de ce club. Après deux jours passés à Fez, les deux équipages reprenaient l'air jeudi pour Colomb-Bechar. On était sans nouvelles de l'appareil de Huet et de Collet depuis vendredi. Deux avions militaires étaient partis de Fez en reconnaissance, sans avoir rien découvert.

C'est alors que le Club de tourisme aérien de Fez a envoyé un avion monté par le chef-pilote Monteil et par M. Delrue. Ceux-ci ont télégraphié aujourd'hui que les corps des malheureux aviateurs avaient été retrouvés par des Rekkas à 40 kilomètres d'Alloual et à 160 kilomètres de Bou-Denib.

Les aviateurs, surpris par la tempête sur la chaîne de l'Atlas, ont dû être plaqués au sol.

L'ACTE DE BANDITISME DE LILLE

La Sûreté lilloise poursuit activement ses recherches tandis que la Brigade Mobile enquête sur l'agression de Lens

Nous avons expliqué hier les points communs qui apparurent à M. Laforge, commissaire de police à **Lens**, entre l'agression de **Lille** et celle qui eut lieu à **Lens** le mardi 27 février.

La sûreté de Lille et la brigade mobile, alertées, n'ont pas manqué de faire état des analogies relevées dans les deux faits et tandis que M. Ucciani, commissaire divisionnaire, chef de la deuxième B. M., déléguait M. Leculle, inspecteur principal, pour suivre l'enquête relative à l'agression de **Lens**, M. Bonguet, chef de la sûreté, chargeait M. le brigadier Rémy de faire certaines vérifications y relatives.

La Sûreté lilloise a identifié le propriétaire de la camionnette qui stationna place du Cantin, à **Lens**, le 27 février. Il a été établi qu'elle était pilotée par un voyageur de la maison de commerce à qui elle appartient. Cette personne a été interrogée hier matin par M. Bonguet et voici ce qu'il en résulte.

Ce voyageur rencontra un quidam sur la route qui lui demanda de le conduire à **Lens**. La camionnette stoppa place du Cantin et les deux hommes descendirent de voiture pour se désaltérer dans un café de la place. Dans l'établissement se trouvait un individu que le compagnon du voyageur connaissait. Ils sortirent l'un après l'autre, montèrent tous les trois dans la camionnette et le conducteur prit la direction de **Lille**. A **Carvin**, il déposa l'un d'eux au café dit « Au Bruxellois » et conduisit l'autre jusqu'à Lille. Ce dernier était Polonais, il descendit sur la Grand'Place.

Et maintenant M. Rémy cherche ce Polonais dans la ville, tandis que M. Leculle enquête à **Carvin**.

D'autre part, la sûreté tout entière active ses recherches et travaille par équipes, de 9 h. à 2 h. du matin.

Chez les Agriculteurs du Nord

L'assemblée générale aura lieu le 7 mars

L'assemblée générale de la Société des Agriculteurs du Nord aura lieu à Lille, dans les salons de l'Hôtel Maréchal, le mercredi 7 mars 1934, à onze heures.

Ordre du jour : Actualités fiscales, par M. Bouchez, conseil fiscal, ancien contrôleur des Contributions Directes ; Le budget de l'Agriculture, par M. Merchier, secrétaire général de la Société des Agriculteurs du Nord ; Les nouveautés au Salon de la machine agricole, par M. Vezin, directeur des Services Agricoles.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Dimanche 4 mars 1934. Soleil : lever 6 h. 31 ; coucher, 17 h. 36 ; Lune : lever, 21 h. 36 ; coucher, 7 h. 8.

Aujourd'hui : Saint-Casimir. — Demain : Saint-Adrien.

MÉTÉOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 3 mars 1934, à 18 h. : Baromètre : 767 mm. 5 ; hausse depuis la veille, à 18 h. : 6 mm. 9 ; Thermomètre : Fronde : 5.4 ; Minima : 3.5 ; Maxima : 11.3 ; Etat hygrométrique : 87 ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille, à 18 h. : 2 mm. 7 ; Direction du vent : Nord ; Force modérée ; Direction des nuages : Pas d'observation ; Etat du ciel : Pur ; Temps probable pour dimanche : Assez froid ; Assez beau.

PRÉVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. — Région Nord. — Même situation ; Ciel demi couvert se couvrant par intervalles avec quelques averses éparses ; Vent modéré du Nord-Ouest. — Le minimum de température sera en faible baisse sur celui de la nuit précédente.

FEUILLETON DU 4 MARS 1934. — N° 1

DE LA MORT A L'AMOUR

par Pierre LAVAUR

PREMIÈRE PARTIE

SOUS LA MENACE

I

UN TROUBLE-FÊTE

Par ce radieux midi du début de mai, il y avait bien au bas mot quinze mille personnes massées, tassées, s'écrasant et s'étouffant aux alentours de l'église de la Madeleine.

La foule des curieux — cette multitude innombrable des badauds qui semble jaillir de l'asphalte parisien, partout où il est susceptible de se passer quelque chose — se déployant en éventail en face du célèbre monument, débordait sur les boulevards, occupait les terre-pleins des deux côtés de l'église, et étendait, dans la rue Royale, son fourmillement et son piétinement jusqu'au barrage du faubourg Saint-Honoré.

Naturellement, toute circulation était suspendue dans un rayon de quinze cents mètres de tour. Renonçant définitivement au déjeuner familial, les usagers de l'autobus Madeleine-Bastille se pressaient contre les glaces de la voiture immobilisée et sur sa plate-forme. Dans l'espoir que, faute d'aliments plus nutritifs, ils allaient savourer un spectacle mémorable, qu'ils pourraient plus tard décrire à leur postérité, en affirmant fièrement : « J'y étais ! » ils se consolaient de leur diète forcée, en se disant :

— Au moins, j'aurai toujours vu ça !

Mais tel n'était pas du tout l'avis de l'officier de paix chargé de maintenir un peu d'ordre dans la cohue, du côté du boulevard Malesherbes.

Il trouvait, décidément, que ça, on ne l'avait déjà que trop vu, qu'on ne le voyait que trop souvent, et qu'on n'aurait que trop fréquemment encore à le revoir.

Il s'en exprimait avec une netteté dépourvue de douceur au brigadier de police qui le secondait :

— Non, mais regardez-moi cette pagaïe ! Dans une ville comme Paris, c'est scandaleux !

— On n'y peut rien ! soupira philosophiquement le brigadier.

— Mais si, on pourrait, si l'on voulait ! riposta agressivement l'officier de paix. Le Préfet n'a qu'à prendre un arrêté interdisant les mariages aux heures d'affluence.

« Il n'y a pas d'autre moyen, mais celui-là serait efficace, je vous le garantis !

— Je le crois, en effet ! approuva l'autre, séduit par l'ingéniosité de l'idée.

— Et puis, repartit l'officier de paix encouragé, vous direz ce que vous voudrez : ces mariages à midi, c'est de la pose. C'est pour s'exhiber aux midinettes, qui sortent de l'atelier, et aux employés qui quittent leurs bureaux à ce moment-là.

— Oh ! il y a certainement de cela ! convint le brigadier.

— Oui... Eh bien ! dites-moi à quoi ça ressemble ?... Est-ce que je me marie à midi, moi ?... Je me suis marié à dix heures, et à la minute où nous sommes, je dégustais mon repas de noces avec ma femme et nos invités...

« Il est vrai que cela se passait en province, dans un patelin qui compte tout juste trois mille quatre cents habitants...

— Cela explique peut-être aussi que vous n'ayez pas eu, à la sortie de l'église, vingt mille imbéciles à regarder défiler votre cortège, opina l'autre, avec un ricanement intérieur.

— Evidemment ! acquiesça l'officier de paix.

Et il rougit légèrement, car il avait senti la pointe, et se rendait compte qu'il s'était sottement mis, par son inconsidéré bavardage, dans le cas de se faire railler par son subordonné, — position superlativement gênante pour quiconque possède à un haut degré le sens de sa dignité personnelle et la juste notion de la hiérarchie.

— Et puis, conclut l'inexorable brigadier, vous ne vous appelez pas Gabriel d'Antin, n'est-ce pas, chef ?

— C'est vrai aussi ! avoua l'autre, avec un haussement d'épaules résigné.

Car, au fait, c'était le mariage de Gabriel d'Antin avec Lucienne d'Ombres qui mobilisait et conglomérait ainsi ces hordes anonymes et disparates, formées de toutes les classes sociales, mais fortement unies en un même sentiment d'admiration et de tendresse pour l'illustre aviateur, dont un bonheur mérité couronnait, en ce beau jour de printemps, les prouesses et le succès.

Gabriel d'Antin !... Mieux que sur toutes les lèvres, son nom glorieux résonnait dans tous les cœurs et restait gravé dans toutes les mémoires.

Quel Français aurait pu oublier ses exploits à jamais célèbres ?

Sur son appareil « Le Zénith », dont la renommée était maintenant légendaire, il avait battu vingt records mondiaux, qui avaient porté notre aviation nationale au pinacle de l'admiration universelle.

— C'est vrai ! se répétait, à part soi, l'officier de paix ; je ne suis pas Gabriel d'Antin, moi, et je ne suis jamais monté en aéroplane.

Mais, comme il s'attardait, assez piteusement, à cette constatation mélancolique, son compagnon lui toucha vivement le bras :

— Attention, chef ! On va sortir !...

Il se produisait, dans la foule des curieux, une sorte de remous violent, et il s'agissait de redoubler de vigilance pour éviter les incidents et accidents toujours à redouter dans ces sortes de conjonctures.

Les portes de l'église venaient de s'ouvrir toutes grandes, et les suisses empanachés se plaçaient, hallebarde au poing, de chaque côté du porche. Des cloches se mirent à carillonner joyeusement, tandis que les grandes orgues, mues par un délire sacré, projetaient sur le peuple, en bouffées musicales, les immortels motifs de la « Marche nuptiale » de Mendelsohn.

Des cris, un peu prématurés, jaillirent de la masse compacte de curieux :

— Vive d'Antin !

— Vive la mariée !

— Vivent les mariés !

Puis une longue exclamation, qui ressemblait à une acclamation, proférée par des milliers de bouches adorantes :

— Ah ! les voilà !...

Entre les suisses, noblement figés au garde à vous, dans une attitude hiératique, les nouveaux époux, sortant de la pénombre de l'église, présentèrent aux rayons verticaux du plein jour la splendeur de leurs jeunes silhouettes harmonieuses et robustes, si parfaitement appariées, et l'égale extase de leurs beaux visages transfigurés par le bonheur.

Trente mille mains applaudirent à leur joie ; des centaines de mouchoirs papillonnèrent sous le soleil, au-dessus des têtes, tandis que des centaines de chapeaux masculins, juchés au bout de cannes affolées, tournoyaient éperdument dans les airs.

— Vivent les mariés !...

Un peu éblouis par le brusque retour au grand soleil, un peu étourdis par l'intensité de l'ovation populaire encore très émus par la magnifique cérémonie au cours de laquelle un haut dignitaire de l'Eglise venait de consacrer leur indissoluble union, Gabriel d'Antin et sa femme traversaient lentement le péristyle pour descendre, avec la majesté commandée pour la circonstance, le grand escalier tout tapissé de rouge et bordé de plantes vertes...

Et ce fut à ce moment précis que se produisit l'incident. Incident si imprévu et si rapide que, seuls, les spectateurs des tout premiers rangs purent éprouver, par la suite, l'impression d'avoir vaguement entrevu quelque chose d'anormal.

Un homme, dont nul n'avait remarqué ni même soupçonné la présence en cet endroit, vers lequel, à cette heure, convergeaient pourtant des milliers de regards passionnément attentifs, — un homme, ou plutôt « un monsieur » très élégamment mis, et que l'on eût pu prendre pour un invité de la cérémonie, surgit tout à coup à la hauteur du couple, comme s'il fût sorti de la colonne de pierre près de laquelle la blanche épousée passait à la même seconde.

L'inconnu se pencha vers la mariée, lui souffla quelques mots à l'oreille, et disparut avec une instantanéité égale à celle avec laquelle il s'était si inopinément manifesté.

Encore une fois, cette scène fut si soudaine et si brève que ceux qui étaient le mieux placés pour la voir doutèrent de leurs yeux, et se crurent victimes d'une illusion d'optique, d'une hallucination causée par la chaleur, ou d'un mirage dû à la réverbération du soleil sur la façade de l'église.

Quant au héros de la journée, Gabriel d'Antin, il était bien trop absorbé et ému pour remarquer quoi que ce fût d'étranger à son propre bonheur.

Toutefois, il ne put point ne pas s'apercevoir que sa femme, soudain, n'avançait plus, et que son frêle bras blanc s'appuyait avec une étrange force sur son bras à lui.

Surpris, il se retourna vers elle et la vit devenue subitement si pâle qu'il en eut comme un frémissement d'inquiétude.

— Lucienne, questionna-t-il d'une voix anxieuse, Lucienne, qu'avez-vous ? Vous sentez-vous souffrante ?...

Elle leva vers lui un regard éperdu, des yeux au fond desquels il lut une telle angoisse que lui-même eut un frisson de terreur et se demanda :

— Mais... est-ce qu'elle va mourir ?

« Lucienne, implora-t-il d'une voix tremblante, dites-moi, je vous en supplie... Est-ce que...

(A suivre).